

Schmidt, Christine D., *Sühne oder Sanktion? Die öffentliche Kirchenbuße in den Fürstbistümern Münster und Osnabrück während des 17. und 18. Jahrhunderts*

Falk Bretschneider

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/2217>

DOI : 10.4000/ifha.2217

ISSN : 2198-8943

**Éditeur**

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

**Référence électronique**

Falk Bretschneider, « Schmidt, Christine D., *Sühne oder Sanktion? Die öffentliche Kirchenbuße in den Fürstbistümern Münster und Osnabrück während des 17. und 18. Jahrhunderts* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/2217> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.2217>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

---

# Schmidt, Christine D., *Sühne oder Sanktion? Die öffentliche Kirchenbuße in den Fürstbistümern Münster und Osnabrück während des 17. und 18. Jahrhunderts*

Falk Bretschneider

---

- 1 Issu d'une thèse soutenue en 2008 à l'Université de Münster, l'ouvrage s'intéresse à une importante pratique pénale de l'époque moderne, employée surtout au niveau de la basse justice par les tribunaux ecclésiastiques : la pénitence publique ou Kirchenbuße, autrement dit l'exposition du fautif, vêtu d'un drap blanc et tenant un cierge allumé dans la main, devant les portes de l'église à l'intérieur de laquelle la communauté des croyants assiste à l'office. En se fondant sur l'exemple des principautés-évêchés de Münster et d'Osnabrück, l'auteure se propose d'analyser cette sanction, dont la recherche a longtemps prétendu qu'elle avait disparu à la fin du Moyen Âge, sous l'angle de ses motivations sociales : fut-elle un acte expiatoire qui réintègre dans la société ou bien un geste punitif qui en exclut ? L'étude vise pourtant plus loin. Soucieuse d'analyser la pratique concrète de la peine, C.D.S. s'interroge non seulement sur ses caractéristiques, ses fondements normatifs ou les domaines de son application, mais elle entend également l'inscrire dans le cadre plus large de l'exercice des pouvoirs judiciaires au sein des territoires ecclésiastiques du Saint-Empire, et donc resituer sa place dans les interactions entre les sphères du politique, du religieux et du juridique qui, à l'époque moderne, façonnent le social.
- 2 Dans une première partie, l'auteure analyse d'abord les rapports et les interférences entre justices ecclésiastiques et séculières dans les deux territoires étudiés. Elle décrit le fonctionnement des Sendgerichte (tribunaux synodaux de basse justice dominés par les archidiaques) puis montre les difficultés théoriques auxquelles se heurte la définition de la pénitence publique qui, à cause d'un répertoire gestuel et symbolique

proche des peines d'opprobre prononcées par les tribunaux séculiers (par exemple le pilori), oscillait entre mesure expiatoire et sanction déshonorante. Les deux parties qui suivent ne mènent pas une approche comparative de la pénitence publique mais, tirant profit d'une documentation disparate, la soumettent à deux problématiques spécifiques : les archives de Münster conservant une série quasi complète de protocoles des Sendgerichte, elles autorisent une étude approfondie du rôle de la sanction dans le dispositif pénal, des rituels par lesquels celle-ci investissait l'espace et le temps sacrés, ainsi que du répertoire symbolique qu'elle mobilisait par rapport aux autres peines existantes ; l'exemple d'Osnabrück – dont les archives abritent un important fonds sur les querelles qu'archidiacres, chapitres collégiaux et princes-évêques se livraient au sujet de leurs compétences juridiques respectives – permet en revanche à l'auteure de s'intéresser davantage à ces conflits entre différents acteurs du pouvoir qui caractérisent la situation politique complexe, notamment dans les petits et moyens territoires de l'ancien Reich.

- 3 Des analyses fines, détaillées et richement documentées de C.D.S. ressortent deux résultats principaux. D'une part, la pratique de la pénitence publique était modelée par des objectifs comme la dissuasion, la punition et l'humiliation, qui la démarquaient largement d'un contexte pénitentiel issu de la tradition ecclésiastique. Certes, la peine fut surtout appliquée à des femmes ayant enfreint les normes sexuelles (elle s'inscrivait donc aussi dans un cadre de discipline morale ou de Kirchengzucht) mais, en raison notamment de son caractère public et de l'absence d'un geste explicite de réconciliation, elle faisait prévaloir les éléments punitifs et répressifs, elle était dépourvue de principes réellement réintégrateurs – et par conséquent elle était déconnectée de la vie religieuse. Cela n'empêchait pourtant pas, d'autre part, les archidiacres de mettre en exergue les origines religieuses de la peine pour affirmer, face à d'autres instances judiciaires et notamment celles des princes-évêques, leurs droits traditionnels. Ces luttes entre différents détenteurs du pouvoir judiciaire sont particulièrement visibles à Osnabrück, territoire bi-confessionnel et gouverné en alternance par des princes-évêques catholiques et luthériens, mais elles expliquent aussi le va-et-vient entre acte spirituel du repentir et peine criminelle séculière qui marque la perception de la pénitence publique par les contemporains. C'est au travers de ces conflits que la peine perdit sa fonction initiale – celle d'une réintégration dans la communauté des croyants – pour devenir avant tout un moyen de manifester publiquement son pouvoir et ses prérogatives anciennes face à une multitude d'autres tribunaux territoriaux, ecclésiastiques, urbains et seigneuriaux.
- 4 L'ouvrage de C.D.S. ne nous permet pas seulement de mieux connaître un élément important des pratiques pénales à l'époque moderne. Il ouvre également des perspectives sur la mécanique du politique dans les territoires ecclésiastiques du Saint-Empire qui, contrairement à l'image longtemps véhiculée par une recherche encline à souligner le caractère désuet de leurs structures, ont constitué un véritable laboratoire où s'observent, encore mieux qu'ailleurs, le jeu des institutions et les manières qu'ont eues les acteurs sociaux de se mouvoir dans ce jeu en le marquant de leur propre empreinte.
- 5 Falk Bretschneider (École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris)